



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'UN ATELIER DE
PREVENTION SANTE-DIETETIQUE "LE PETIT-
DEJEUNER, UN REPAS FONDAMENTAL"**

**DÉCISION N° DM-23-220
EN DATE DU 24 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société PASS-ZEN SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 Paris, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes l'organisation d'un atelier de prévention en santé-diététique « Le petit-déjeuner, un repas fondamental » pour un montant de 264€ TTC (deux cent soixante-quatre euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société PASS-ZEN SERVICES représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 Paris, pour l'organisation d'un atelier de prévention en santé-diététique « Le petit-déjeuner, un repas fondamental », le samedi 16 septembre 2023, pour un montant de 264€ TTC (deux cent soixante-quatre euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230524-lmc1H10806H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/05/2023 Date de Publication : 24/05/2023
--